

20

International Tribunal for
the Law of the SeaTribunal international du
droit de la mer

Communiqué de presse

CÉLÉBRATIONS DU 20^e ANNIVERSAIRE DU TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

La cérémonie solennelle marquant le 20^e anniversaire du Tribunal international du droit de la mer s'est tenue le 7 octobre 2016 à l'Hôtel de ville de Hambourg. M. Joachim Gauck, Président de la République fédérale d'Allemagne, M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Olaf Scholz, Maire et Président du Sénat de la Ville libre et hanséatique de Hambourg, et M. Vladimir Golitsyn, Président du Tribunal, étaient présents, et plus de 500 invités y ont participé.

M. Olaf Scholz, Maire de Hambourg, a ouvert la cérémonie en insistant sur le rôle essentiel du Tribunal en matière de règlement des conflits et de préservation de la paix dans le cadre de la Convention des Nations Unies de 1982 sur le droit de la mer.

M. Joachim Gauck, Président de la République fédérale d'Allemagne, a quant à lui salué l'action du Tribunal en faveur du règlement pacifique des différends. Il a déclaré : « Les océans constituent l'habitat le plus vaste de notre planète et le "Tribunal des mers" en a la responsabilité. Il va donc de soi que la communauté internationale attache une telle importance au Tribunal pour régler ses différends en matière maritime. En vingt ans d'existence, le Tribunal a acquis l'estime et la confiance de tous. Nous avons donc d'excellentes raisons de le fêter aujourd'hui ».

Dans ses remarques, M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, a fait observer « qu'il s'agisse de délimiter le plateau continental des Etats côtiers au-delà de 200 milles marins ou d'établir les responsabilités et obligations des Etats patronnant des personnes et des entités menant des activités dans la Zone, le Tribunal s'est distingué par la qualité de son raisonnement, l'exhaustivité de ses recherches et la rapidité avec laquelle il rend ses décisions ».

M. Vladimir Golitsyn, Président du Tribunal, a rappelé la contribution du Tribunal à l'état de droit et fait remarquer : « Fort de vingt années d'expérience, le Tribunal est prêt à relever les défis qui l'attendent. Nous, juges du Tribunal, sommes prêts à servir la communauté internationale et à aider les Etats Parties à la Convention à régler leurs différends liés à la mise en œuvre et à l'application de la Convention ».

On trouvera sur le site Web du Tribunal le texte des allocutions et des photographies de la cérémonie.

La cérémonie solennelle a constitué le point d'orgue de la semaine de célébration du vingtième anniversaire ; elle était précédée d'un colloque international de deux jours sur le thème « La contribution du Tribunal à l'état de droit » et d'une visite du Secrétaire général au Tribunal.

Plus de 150 participants, au nombre desquels des juges du Tribunal, des juges de la Cour internationale de Justice et d'autres institutions judiciaires, des universitaires, des juristes et des conseils ayant plaidé devant des juridictions internationales, ont pris part au colloque. Les archives des retransmissions du colloque peuvent être consultées à la rubrique « 20^e anniversaire » du site Web du Tribunal.

M. Ban Ki-moon, accompagné de sa femme Mme Ban Soon-taek, s'est rendu au Tribunal dans la matinée du 7 octobre 2016. Il y a été accueilli par M. Vladimir Golitsyn, Président du Tribunal, et M. Philippe Gautier, Greffier. Après avoir rendu une visite de courtoisie au Président du Tribunal, M. Ban a signé le livre d'or et s'est entretenu avec les membres du Tribunal dans la salle d'audience. Il a aussi rencontré le personnel du Greffe.

N.B. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels.
Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Internet du Tribunal (<http://www.tidm.org> ou <http://www.itlos.org>) et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Ritter : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg, (Allemagne). Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245, adresse électronique : press@itlos.org